



**ARRETE MUNICIPAL n° 2024-105  
portant réglementation de la circulation**

**Le Maire de la commune Le Mené**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Considérant les problématiques de vitesse excessive à St Gouéno - RD76, rue du Léry ;  
Considérant qu'il convient d'expérimenter, de façon provisoire, la mise en place d'un aménagement de type écluse temporaire, avec sens de priorités, dans un but de sécurité publique ;  
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation du 28/03/2024 au 05/04/2024, sur la D76 commune du Mené (St Gouéno), rue du Léry, pendant la pose d'une écluse temporaire ;  
-Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1.** A compter du 28/03/2024 et jusqu'au 05/04/2024 inclus, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D76 en agglomération, St Gouéno, rue du Léry :  
La circulation est alternée par panneaux B15 & C18 le jour, la nuit et le weekend.

**Article 2.** Ces dispositions seront applicable dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 3.** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et retirée par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor / MDD de Loudéac / CER Merdrignac/Collinée, et entretenue par les service technique du Mené durant toute la période de pose.

**Article 4.** M. le Commandant de gendarmerie, M. Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES (3 contour de la Motte – 35000 RENNES), dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte publié sur le site internet de la Mairie Le Mené le ... 29/03/2024 ...

Le 28 mars 2024

Le Maire,  
Gérard DABOUDET

